



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Rapport de la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend compte des travaux de la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, tenue à Funafuti (Tuvalu) du 26 au 29 septembre 2012, et il fait le point des efforts déployés par le Groupe d'experts pour mener à bien ses activités. On y trouve un exposé succinct des travaux menés par le Groupe d'experts dans les domaines suivants: conseils techniques et appui au processus des plans nationaux d'adaptation, y compris les directives techniques pour les plans nationaux d'adaptation et la détermination de l'appui requis; appui à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA); et organisation des ateliers régionaux de formation sur l'adaptation à l'intention des PMA pour 2012-2013. Il passe également en revue les progrès accomplis par le Groupe d'experts dans ses activités de communication, ses échanges avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, les relations avec d'autres organes relevant de la Convention et la collaboration avec d'autres organisations, agences et centres régionaux pour fournir un appui aux PMA. Il donne en outre des informations détaillées sur les échanges du Groupe d'experts avec l'équipe chargée du PANA de Tuvalu.

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison des dates de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé des travaux de la vingt-deuxième réunion du Groupe d’experts des pays les moins avancés.....	3–66	3
A. Délibérations	3–5	3
B. Stade atteint dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	6–10	4
C. Conseils techniques et appui à prévoir pour le processus des plans nationaux d’adaptation.....	11–23	4
D. Ateliers régionaux de formation pour 2012-2013.....	24–29	8
E. La technologie dans les programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	30–33	9
F. Sensibilisation aux programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation, au programme de travail en faveur des pays les moins avancés, aux plans nationaux d’adaptation et aux activités du Groupe d’experts des pays les moins avancés.....	34–38	10
G. Suivi et évaluation des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation et du programme de travail en faveur des pays les moins avancés	39	12
H. Études de cas approfondies consacrées aux pays les moins avancés.....	40–42	13
I. Relations avec d’autres organes relevant de la Convention.....	43–49	13
J. Échanges de vues avec le Fonds pour l’environnement mondial et ses agents d’exécution	50–60	14
K. Collaboration avec d’autres organisations, agences et centres régionaux compétents.....	61–62	16
L. Échanges avec l’équipe chargée du programme d’action national aux fins de l’adaptation de Tuvalu.....	63–66	16
III. Mise à jour sur les activités prioritaires du programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2012-2013	67–68	17
Annexe		
Composition du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 26 septembre 2012		18

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a créé le Groupe d'experts des pays les moins avancés pour donner des avis sur la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Dans le cadre de son mandat actuel (2011-2015), il a notamment pour tâche d'apporter son concours aux pays les moins avancés (PMA) en ce qui concerne les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux d'adaptation.

2. Comme suite à la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts a élaboré à sa vingt et unième réunion un programme de travail pour 2012-2013¹, qui a été examiné par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa trente-sixième session. Le SBI a approuvé le programme de travail du Groupe d'experts pour 2012-2013 et a demandé à celui-ci de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI², conformément à la décision 6/CP.16.

II. Résumé des travaux de la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. Le Groupe d'experts a tenu sa vingt-deuxième réunion à Funafuti (Tuvalu) du 26 au 29 septembre 2012.

4. La réunion a été ouverte en même temps que l'atelier régional de formation du Groupe d'experts destiné aux PMA du Pacifique par le Premier Ministre de Tuvalu, M. Willy Telavi. Celui-ci a souhaité la bienvenue à Tuvalu au Groupe d'experts et aux participants à l'atelier. Il a insisté sur la vulnérabilité particulière de Tuvalu, atoll corallien de faible élévation, aux effets des changements climatiques. Il a aussi souligné l'importance du Groupe d'experts et de l'appui qu'il apporte aux PMA et exprimé sa satisfaction d'accueillir la vingt-deuxième réunion et l'atelier.

5. Pendant la réunion, le Groupe d'experts a centré ses travaux sur les directives techniques applicables au processus des plans nationaux d'adaptation, l'appui requis pour ce processus, les ateliers régionaux de formation consacrés à l'adaptation organisés en 2012-2013 pour les PMA, l'élaboration et la mise en œuvre des PANA, les activités de communication du Groupe d'experts, les études de cas de stratégies et plans d'adaptation nationaux existants, les technologies d'adaptation utilisables par les PMA, le suivi et l'évaluation des PANA et le programme de travail en faveur des PMA, les études de cas approfondies consacrées aux PMA, la mobilisation des organisations, agences, centres et réseaux régionaux compétents et la collaboration avec eux, ainsi que les relations avec d'autres organes relevant de la Convention.

¹ FCCC/SBI/2012/7, annexe I. Une version détaillée du programme de travail, contenant entre autres des objectifs précis, les résultats escomptés et un calendrier, est disponible sur le site Web de la Convention à l'adresse <http://unfccc.int/6897>.

² FCCC/SBI/2011/7, par. 88.

B. Stade atteint dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

6. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a indiqué qu'au 29 septembre 2012, 49 PMA avaient bénéficié d'un appui financier pour l'élaboration de leur PANA, le montant de ces contributions s'élevant à 11 760 000 dollars des États-Unis. Parmi eux, 47 pays ont achevé leur PANA. S'agissant des deux autres, le Myanmar en est au stade final de l'élaboration de son PANA et la Somalie, qui a reçu son financement en juin 2012, a entamé l'élaboration du sien.

7. Au moins trois PMA, dont le Bangladesh, le Bhoutan et le Sénégal, ont révisé et/ou actualisé leur PANA. Le Groupe d'experts a pris note du fait que les PMA continuent de compter sur ses conseils techniques et son appui pour réviser et actualiser leur PANA, soulignant qu'il est toujours prêt à apporter son concours à ceux qui le demandent.

2. Stade atteint dans l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

8. S'agissant de l'exécution des PANA, le FEM a indiqué que sur les 47 PMA qui ont achevé leur PANA, 45 pays avaient officiellement présenté un ou plusieurs projets au FEM sous la forme d'un descriptif de projet. Vingt-cinq pays avaient présenté au moins 2 projets et 10 avaient présenté 3 projets ou plus.

9. Le FEM a indiqué qu'au total 82 projets (dont 6 projets de moyenne envergure et 76 projets de grande envergure) avaient été approuvés par le Conseil du FEM, les financements accordés par le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) s'élevant à 357 850 000 dollars des États-Unis. Sur les projets approuvés, 42 avaient été validés par le Directeur général du FEM et en sont à divers stades d'exécution.

10. Le FEM a indiqué en outre qu'au 31 août 2012, des donateurs avaient annoncé des contributions totalisant 537 990 000 dollars des États-Unis au Fonds pour les PMA et que le nouveau plafond fixé pour chaque PMA mettant en œuvre des projets au titre de son PANA était de 20 millions de dollars des États-Unis, conformément au principe de l'accès équitable.

C. Conseils techniques et appui à prévoir pour le processus des plans nationaux d'adaptation

1. Directives techniques applicables au processus des plans nationaux d'adaptation

11. Par la décision 5/CP.17, la Conférence des Parties a adopté les lignes directrices initiales pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation pour les PMA parties³. Elle a demandé au Groupe d'experts d'élaborer des directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation en se fondant sur ces lignes directrices initiales. Le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux sur les directives techniques en suivant la démarche examinée au cours de sa vingt et unième réunion⁴.

12. Reprenant la structure des lignes directrices initiales, le Groupe d'experts a approfondi sa réflexion au sujet des étapes, des questions devant servir de fil conducteur et des tâches correspondant à chacune des phases et étapes du processus des plans nationaux

³ Décision 5/CP.17, annexe.

⁴ FCCC/SBI/2012/7, par. 22 à 27.

d'adaptation. Il a examiné les options envisageables concernant les outils d'aide à la décision, les résultats escomptés et les composantes d'un système de suivi et d'évaluation des phases et étapes correspondantes du processus des plans nationaux d'adaptation.

13. Le Groupe d'experts a examiné les démarches devant permettre à chaque pays de définir son point d'ancrage, compte tenu des éléments existants et des progrès accomplis dans l'action d'adaptation au niveau national. Il a débattu en outre des processus de prise de décisions envisageables et du rôle des divers mécanismes institutionnels nationaux pouvant garantir l'efficacité du processus des plans nationaux d'adaptation. Le Groupe d'experts a noté que le processus des plans nationaux d'adaptation sera appuyé par les centres nationaux de liaison pour les changements climatiques existants, mais qu'il bénéficiera en outre de la mobilisation de mécanismes institutionnels de plus grande ampleur couvrant toutes les dimensions de la société, ainsi que d'instituts scientifiques et/ou de recherche.

14. Le Groupe d'experts a également évoqué la question des voies de communication d'informations que pourraient utiliser les PMA dans le processus de leur plan national d'adaptation, à savoir rendre compte des progrès accomplis dans leurs communications nationales, diffuser largement un plan national d'adaptation achevé dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation, notamment par l'intermédiaire du secrétariat, et communiquer des informations à jour sur la progression du processus de leur plan national d'adaptation par le biais de notes d'information annuelles et d'un questionnaire, y compris en utilisant un questionnaire en ligne, dont le Groupe d'experts s'occuperait.

15. Le Groupe d'experts a également débattu des activités qu'il mène à l'appui du processus des plans nationaux d'adaptation, y compris en produisant des documents d'information destinés à faciliter le lancement du processus national et les étapes ultérieures. En outre, il a évoqué la nécessité de renforcer le rôle joué par les centres de liaison nationaux pour les changements climatiques dans l'initiation et l'orientation du processus. Il a été reconnu que des instructions plus claires sont nécessaires sur le suivi et l'évaluation du processus des plans nationaux d'adaptation, notamment sur la détermination des niveaux de référence et la formulation d'indicateurs appropriés. Le Groupe d'experts abordera cette question dans le cadre de l'élaboration du document de réflexion sur le suivi et l'évaluation et les études de cas relatives aux PANA, au programme de travail en faveur des PMA et aux plans nationaux d'adaptation.

16. Le Groupe d'experts a travaillé sur les directives techniques, en prévision de la réunion qui serait consacrée à l'examen de ces directives, laquelle s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 29 au 31 octobre 2012.

2. Appui requis pour les plans nationaux d'adaptation

17. La Conférence des Parties a demandé⁵ au Groupe d'experts de déterminer l'appui requis pour le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation.

18. Lors de l'examen de ce point, le Groupe d'experts a rappelé ses travaux passés d'analyse des projets d'adaptation menés dans les PMA, en particulier l'expérience que les PMA ont retirée de l'exécution de leurs projets de PANA ainsi que d'autres programmes comme le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques⁶ et le Programme d'adaptation pour l'Afrique⁷. Le Groupe d'experts a également exploité les résultats des entretiens qu'il organise avec des pays pendant les sessions des organes subsidiaires. Ces entretiens lui permettent de recueillir des informations auprès des PMA sur les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux

⁵ Décision 5/CP.17, par. 16.

⁶ <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/ppcr>.

⁷ <http://www.undp-aap.org>.

d'adaptation. Le Groupe d'experts a reconnu que les PMA ne sont pas tous parvenus au même stade pour ce qui est de leurs capacités et de leurs besoins pour engager l'action pour l'adaptation et que chaque pays devra probablement choisir les tâches auxquelles il compte se consacrer dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation en fonction de sa situation nationale.

19. Le Groupe d'experts a établi la liste initiale ci-après d'activités pour lesquelles les PMA auront besoin d'un appui afin de mener à bien le processus des plans nationaux d'adaptation et qui pourraient être exécutées par le biais des diverses modalités énumérées au paragraphe 12 de la décision 5/CP.17:

a) Définition des capacités pour les fonctions essentielles au niveau national qui sont nécessaires pour engager l'action d'adaptation, déterminer les lacunes à partir d'une analyse des capacités existantes et mettre en œuvre des stratégies et des activités en vue de combler ces lacunes;

b) Compréhension des politiques en vigueur et de la manière dont elles envisagent et facilitent l'adaptation aux changements climatiques en vue de réviser la législation et les politiques en vigueur ou d'en concevoir de nouvelles, le cas échéant, pour favoriser le succès des mesures d'adaptation;

c) Conception d'activités de recherche et d'observation systématique visant à appuyer l'analyse des facteurs de vulnérabilité et des risques et la planification de l'adaptation;

d) Collecte, traitement et archivage de données, analyse ultérieure de ces données en couvrant tous les secteurs et domaines pertinents, notamment des données climatiques résultant d'observations et de simulations, puis présentation de ces données et analyses aux différentes parties prenantes afin de faciliter la prise de décisions;

e) Utilisation d'outils de gestion et d'analyse de données géospatiales appropriés dans la gestion des données et des informations dans le temps et dans l'espace, afin d'étayer les évaluations faites dans le cadre de la planification de l'adaptation et de confirmer le caractère itératif et continu de ces évaluations dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation;

f) Analyse des données climatiques et élaboration et application de scénarios relatifs aux changements climatiques dans l'évaluation des risques liés à ces changements aux niveaux national, sectoriel et local;

g) Conception et réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, notamment mise au point et application de modèles d'évaluation, utilisation d'outils d'aide à la décision applicables, tels que l'analyse coûts-avantages, et classement des solutions possibles en matière d'adaptation;

h) Élaboration de stratégies, de projets et de programmes afin d'appuyer la mise en œuvre d'activités d'adaptation concrètes dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation, compte tenu des efforts déjà déployés dans ce domaine et du mode de financement;

i) Synthèse des données scientifiques les plus solides disponibles sur les changements climatiques, ainsi que des autres connaissances pour en faire des outils d'aide à la décision, notamment en faisant en sorte que ces décisions tiennent compte de l'incertitude des changements climatiques à venir;

j) Intégration des plans nationaux d'adaptation dans les plans et priorités nationaux de développement, notamment en facilitant la reconnaissance des risques climatiques et la nécessité de prévoir des mesures d'adaptation dans les politiques pertinentes, en tenant compte de la vulnérabilité aux changements climatiques et des risques

en la matière dans la formulation des politiques et en accordant des ressources en priorité aux domaines, secteurs ou populations les plus exposés;

k) Accès aux informations obtenues et à l'expérience acquise par d'autres en appliquant différentes technologies d'adaptation afin de faciliter la sélection, le déploiement et l'utilisation de technologies appropriées pour la solution des problèmes locaux;

l) Appui financier et technique au processus des plans nationaux d'adaptation, notamment pour formuler et mettre en œuvre des mesures d'adaptation ainsi que pour combler les lacunes repérées dans les capacités de telle sorte que la planification de l'adaptation soit efficace;

m) Conception et application de modalités de financement novatrices de la lutte contre les changements climatiques, y compris s'agissant de l'accès direct, de l'absorption de fonds et de la création de fonds d'affectation spéciale et d'autres fonds nationaux pour les changements climatiques;

n) Conception de systèmes de suivi et d'évaluation efficaces, notamment pour la coordination d'ensemble des activités au niveau national ou au niveau sectoriel, la définition des objectifs et des buts, le choix des indicateurs et des moyens de vérification, la détermination des sources de données et des méthodes de collecte, l'appui à la gestion des données et des informations, la réalisation d'évaluations spéciales et la facilitation de l'établissement de rapports et de l'examen;

o) Acquisition et gestion de connaissances concernant les incidences, les facteurs de vulnérabilité et les mesures d'adaptation, en vue de constituer un système d'aide à la décision pour la planification de l'adaptation à l'avenir, notamment en créant des bases de connaissances et des systèmes experts ou des systèmes réglementés;

p) Mise au point et déploiement de moyens de communication, d'information du public et de sensibilisation sur l'adaptation et facilitation de l'accès du public aux informations relatives à l'adaptation aux changements climatiques, notamment en produisant une courte brochure facile à lire résumant le processus des plans nationaux d'adaptation que les PMA pourraient utiliser et faire traduire dans les langues locales;

q) Communication d'informations à jour sur les organisations, les centres et les réseaux régionaux qui peuvent fournir un appui aux PMA lors du processus des plans nationaux d'adaptation, y compris sous la forme d'un appui financier, de guides et documents techniques et d'activités de renforcement des capacités;

r) Échange d'études de cas, de données d'expérience ainsi que des meilleures pratiques et des enseignements retirés de l'action d'adaptation aux niveaux national, régional et international;

s) Organisation d'une réunion internationale qui ferait connaître ces besoins et à laquelle pourraient assister le Groupe d'experts, les PMA parties, les spécialistes de l'adaptation, les organisations, les organismes de développement, les centres et réseaux régionaux, de manière à: créer des conditions propices à l'échange d'informations sur le processus des plans nationaux d'adaptation et la façon dont il s'appuiera sur les PANA et s'articulera avec les autres initiatives déjà lancées au niveau national dans les PMA en matière d'adaptation; et donner aux PMA la possibilité de faire connaître l'appui dont ils ont besoin pour le processus des plans nationaux d'adaptation et de débattre avec les entités susmentionnées des activités d'appui aux PMA pour le processus des plans nationaux d'adaptation.

3. Compilation d'études de cas sur les stratégies et plans nationaux d'adaptation

20. Dans son programme de travail pour 2012-2013, le Groupe d'experts a rassemblé des informations sur les démarches et mesures auxquelles ont eu recours différents pays pour concevoir des plans d'adaptation à moyen et à long terme, en utilisant une approche fondée sur l'étude de cas.

21. Pendant la réunion, le Groupe d'experts a examiné en détail des exemples empruntés au Nigéria, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis d'Amérique pour illustrer les progrès accomplis du début de la prise en compte de l'adaptation jusqu'au processus d'institutionnalisation de cette dernière et à l'élaboration de plans nationaux d'adaptation. Les études de cas portaient sur les années où des objectifs d'étape avaient été atteints et où les échelons administratifs correspondants avaient été associés aux activités. Le Groupe d'experts a également examiné des exemples concernant d'autres territoires, à savoir l'Australie, le Bangladesh, l'Allemagne, l'État de New York aux États-Unis d'Amérique et les États de la Communauté des Caraïbes.

22. Le Groupe d'experts a reconnu l'utilité d'examiner d'autres exemples nationaux et il a précisé les enseignements importants et les points clefs à considérer dans ces études, notamment le cadre institutionnel requis pour élaborer les plans nationaux d'adaptation, les prescriptions législatives applicables aux activités d'adaptation, les indicateurs utiles pour hiérarchiser les activités et les calendriers examinés dans les exemples illustrant le processus de mise en œuvre.

23. Le Groupe d'experts a également cerné plusieurs aspects devant être analysés plus avant et développés, à savoir:

- a) Les ressources financières utilisées par les pays pour établir leurs plans;
- b) Les dispositifs institutionnels, en particulier ceux des PMA qui ont commencé à planifier l'adaptation;
- c) Les prescriptions législatives des activités d'adaptation dans les pays étudiés;
- d) L'utilisation d'autres études de cas illustrant les différentes démarches et une comparaison analytique, portant par exemple sur la hiérarchisation des mesures d'adaptation, l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement et les meilleures pratiques et les enseignements retirés.

D. Ateliers régionaux de formation pour 2012-2013

24. Le Groupe d'experts a prévu d'organiser des ateliers régionaux d'information consacrés à l'adaptation à l'intention des PMA conformément à son programme de travail pour 2012-2013. À sa vingt et unième réunion, le Groupe d'experts est convenu des objectifs, des résultats escomptés, des thèmes, des méthodes, des destinataires et du calendrier indicatif des ateliers⁸.

25. Le Groupe d'experts a mis au point les derniers éléments des supports de formation destinés aux ateliers, principalement en choisissant les sujets des échanges de vues, les thèmes à aborder et les études de cas devant être examinées par l'atelier destiné aux PMA du Pacifique, qui s'est tenu du 28 septembre au 3 octobre 2012 à Funafuti.

26. Le Groupe d'experts a débattu en outre des dispositions logistiques à prendre pour les autres ateliers régionaux, à savoir un atelier destiné aux PMA africains anglophones, un atelier destiné aux PMA francophones et un atelier destiné aux PMA d'Asie. Les PMA

⁸ FCCC/SBI/2012/7, par. 15 à 18.

lusophones pourront participer aux ateliers de formation destinés soit aux pays africains anglophones, soit à ceux destinés aux pays francophones. Le Groupe d'experts a décidé de faire en sorte que les trois ateliers se tiennent pendant le premier semestre.

27. Le Groupe d'experts a débattu de la manière dont les supports de formation destinés aux ateliers pourraient être étoffés par des études de cas et des exemples illustrant les principaux thèmes propres à chaque région, en faisant appel à des spécialistes pour chaque région. Les supports devaient également être traduits dans les langues correspondantes.

28. Pour organiser l'atelier destiné aux PMA du Pacifique, le Groupe d'experts a collaboré avec diverses organisations, agences et centres régionaux, dans le cadre d'un groupe consultatif qui était composé du FEM et de ses agents d'exécution, d'organisations régionales et d'organismes de développement de la région du Pacifique, ainsi que de représentants des PMA du Pacifique. En particulier, le FEM et trois de ses agents d'exécution (le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)), deux organisations régionales (le secrétariat de la Communauté du Pacifique (SCP) et le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP)), deux organismes de développement (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'Agence australienne de développement international (AusAID)) ainsi que le projet ADAPT Asie-Pacifique de l'Agence américaine pour le développement international ont largement contribué à l'élaboration des documents traitant des thèmes abordés par l'atelier. Des représentants de l'AusAID, de la FAO, du FEM, du GIZ, de la SCP et du SPREP ont pris part à l'atelier en qualité de spécialiste.

29. Le Groupe d'experts s'est empressé de recueillir les observations des participants et des spécialistes sur l'atelier afin d'évaluer son impact et les domaines dans lesquels des améliorations pouvaient être apportées. Il est apparu qu'il fallait inclure un grand nombre d'exemples et d'études de cas de la région dans les supports de formation. Le Groupe d'experts a décidé de recueillir les observations générales sur l'atelier au moyen d'un questionnaire, dont les résultats feraient l'objet d'une synthèse qui servirait à étayer les travaux du Groupe d'experts, notamment l'organisation des autres ateliers.

E. La technologie dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

30. Le Groupe d'experts a débattu du rôle de la technologie et des moyens de l'appliquer pour remédier à la vulnérabilité et traiter le problème de l'adaptation dans les PMA, en examinant tant les technologies «immatérielles» que les technologies «matérielles». Il a envisagé un certain nombre de possibilités d'application des technologies d'adaptation dans différents secteurs, dont l'agriculture, la pêche, la foresterie, les ressources en eau, les zones côtières, les zones urbaines et la santé.

31. Des études de cas concernant différentes régions ont été examinées, dont une étude portant sur un système d'alerte rapide aux vidanges brutales de lacs glacières au Bhoutan, une autre traitant d'une méthode de production de riz résistant au climat en Sierra Leone et une autre consacrée aux îles flottantes aux Maldives. Le Groupe d'experts a relevé l'importance de rechercher d'autres exemples de technologies d'adaptation.

32. Le Groupe d'experts s'est penché en outre sur les difficultés que pourraient poser le transfert et la diffusion des technologies, les capacités humaines apparaissant comme le principal écueil pour les PMA pour ce qui a trait à l'exploitation, au déploiement et à la maintenance des technologies d'adaptation. Les membres du Groupe d'experts ont débattu

de l'importance d'échanger des informations pratiques sur les technologies existantes et les moyens d'y avoir accès.

33. Le Groupe d'experts a proposé d'élargir ses activités de communication en y incluant les technologies d'adaptation, notamment en étoffant la base de données sur les stratégies d'adaptation au niveau local⁹. L'objectif sera de promouvoir les échanges de bonnes pratiques et d'idées novatrices entre pays et régions. La plate-forme présentant les meilleures pratiques sur le portail des PMA donnera une portée encore plus grande à ces initiatives¹⁰. Le Président du Groupe d'experts consultera le Président du Comité exécutif de la technologie pour déterminer les meilleures modalités de collaboration aux travaux de cette instance sur les technologies d'adaptation.

F. Sensibilisation aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, au programme de travail en faveur des pays les moins avancés, aux plans nationaux d'adaptation et aux activités du Groupe d'experts des pays les moins avancés

1. Meilleures pratiques et enseignements à retenir de l'action engagée pour l'adaptation dans les pays les moins avancés

34. Le Groupe d'experts a examiné le plan du deuxième volume de la publication consacrée aux meilleures pratiques et aux enseignements à retenir et a fait le point de son état d'avancement. Cette publication traitera principalement des aspects liés à la mise en œuvre des PMA, y compris l'expérience des agents d'exécution du FEM, et d'autres initiatives en matière d'adaptation dans les PMA.

35. La publication présentera les meilleures pratiques et les enseignements à retenir en rapport avec les thèmes suivants:

a) Le rôle que jouent les mécanismes institutionnels pour aligner de manière efficace la planification de l'adaptation sur la planification du développement en général et les systèmes nationaux;

b) La coordination efficace des programmes nationaux de manière à assurer leur pérennité;

c) Le rôle dévolu aux centres de liaison chargés de la question des changements climatiques pour promouvoir la mobilisation active des parties prenantes concernées qu'elles fassent ou non partie du gouvernement;

d) La meilleure prise en considération de la vulnérabilité en ciblant les groupes vulnérables;

e) Les démarches adoptées pour mobiliser des ressources financières, y compris l'organisation de tables rondes de donateurs et la création de fonds d'affectation spéciale nationaux;

f) Les conditions d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA, y compris l'adoption d'une approche par programme au niveau national ainsi que la mise en œuvre de mesures d'adaptation qui sont liées non seulement au renforcement des capacités mais aussi à des projets concrets;

⁹ <http://maindb.unfccc.int/public/adaptation>.

¹⁰ unfccc.int/4751.

- g) L'expérience acquise dans la formulation et la gestion de projets d'adaptation, compte tenu des diverses procédures suivies par les agents d'exécution du FEM et d'autres organismes de développement et parties prenantes;
- h) L'importance de fournir des informations sur le processus national d'adaptation que ce soit au moyen de données ou d'informations et d'évaluations ou par la publication de rapports sur les projets d'adaptation lorsqu'ils prennent fin et par la suite;
- i) Le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation au niveau des projets et au niveau national en vue de la planification et de la mise en œuvre;
- j) Le déploiement éventuel d'approches sectorielles au niveau régional.

2. Portail des pays les moins avancés

36. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la nouvelle phase du renforcement du portail consacré aux PMA, notamment dans la mise en place du système d'information sur les PANA et l'enrichissement des pages Web où sont affichées des informations sur les activités du Groupe d'experts. Il a fait observer qu'il ne s'agit là que d'un volet de ses activités de communication en général, étant donné les difficultés d'accès à l'Internet de certains PMA. Il a examiné les différents éléments de ce renforcement, qui sont les suivants:

- a) Une plate-forme de collaboration en ligne pour le Groupe d'experts, les PMA et les organisations, agences et centres régionaux compétents afin qu'ils puissent échanger des informations, des données d'expérience et de bonnes pratiques ainsi que les enseignements à retenir concernant les PANA, le processus des plans nationaux d'adaptation, le programme de travail en faveur des PMA et les activités du Groupe d'experts;
- b) Un système d'information sur les PANA pour présenter les informations relatives aux PANA communiquées au secrétariat, y compris les révisions et les mises à jour, les priorités définies, notamment par secteur et/ou par thème, les projets en cours d'exécution relevant du Fonds pour les PMA et toute autre information émanant des partenaires compétents relative à la mise en œuvre des PANA;
- c) Un système commun d'information sur les plans nationaux d'adaptation qui sera le principal pôle d'information sur le processus des plans nationaux d'adaptation et aura pour fonctions d'étayer l'examen des plans nationaux d'adaptation par la Conférence des Parties, de présenter les progrès accomplis par les pays dans leurs processus nationaux, notamment en répertoriant les documents relatifs aux plans nationaux d'adaptation, et d'aider les PMA en leur proposant des liens vers les données, informations et outils pertinents pour le processus des plans nationaux d'adaptation, système qui sera alimenté par les contributions des pays et par celles des organisations, centres et réseaux compétents et des chercheurs. Tout cela sera rendu possible par la plus forte mobilisation de ceux qui sont en mesure de fournir des données et des informations;
- d) Une plate-forme présentant les meilleures pratiques et enseignements, qui centralise les connaissances pour mettre en commun les expériences des pays, les études de cas et les outils de communication, les meilleures pratiques et les enseignements que les PMA ont retirés de l'action menée en faveur de l'adaptation dans le cadre de leurs PANA, des plans nationaux d'adaptation et du programme de travail en faveur des PMA;
- e) Une plate-forme du Groupe d'experts qui offrira une interface interactive facile à utiliser pour rassembler et diffuser les guides techniques, les outils, les informations et les produits du Groupe d'experts afin que les PMA parties puissent y avoir facilement accès;

f) Un observateur des PMA dont le rôle sera de faciliter, en fournissant des informations, le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation mises en œuvre dans les PMA dans le cadre des PANA, des plans nationaux d'adaptation et du programme de travail en faveur des PMA.

37. Le Groupe d'experts a pris le temps d'affiner la conception et les caractéristiques du système commun d'information sur les plans nationaux d'adaptation, qui peut servir de pôle d'information au niveau mondial pour le processus des plans nationaux d'adaptation. Il donnera accès aux directives techniques applicables aux plans nationaux d'adaptation, aux données et informations mondiales et régionales qui seront utiles aux pays pour le processus de leur plan national d'adaptation, aux outils et modèles couramment utilisés et à des liens vers des sources d'information auprès d'agences et d'organisations partenaires qui appuient le processus des plans nationaux d'adaptation. La mise en place de ce système commun d'information est motivée par les enseignements retirés du processus des PANA, au cours duquel une multitude de sites Web proposaient des informations sur les PANA mais, certains de ces sites n'étant pas mis à jour régulièrement, la qualité des informations échangées sur les programmes laissait beaucoup à désirer. Le Groupe d'experts espère que le nouveau système réduira la confusion entre les PMA et les autres parties prenantes. Comme il est d'usage pour tout système d'information mis en place, le Groupe d'experts supervisera la version pilote du système et recueillera les observations des utilisateurs pour améliorer sa conception et évaluer soigneusement son utilité.

3. Note d'information à l'intention des pays les moins avancés

38. Toujours dans le cadre de ses activités de communication, le Groupe d'experts continuera à diffuser régulièrement des informations sur le programme de travail en faveur des PMA par le biais d'une note d'information à l'intention des PMA, qui servira à améliorer le dialogue entre le Groupe d'experts et les PMA. La prochaine note d'information leur sera adressée avant la dix-huitième session de la Conférence des Parties et ils y trouveront des informations à jour sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANA, le montant des fonds disponibles pour chaque PMA dans le cadre du Fonds pour les PMA, un bref compte rendu de la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts et de l'atelier de formation pour les PMA du Pacifique ainsi que les délais fixés pour la présentation des communications des Parties dans le cadre du processus de la Convention.

G. Suivi et évaluation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

39. Le Groupe d'experts a examiné l'ébauche d'un document de réflexion sur le suivi et l'évaluation des PANA et le programme de travail en faveur des PMA. Il a recommandé d'équilibrer ce document de réflexion de manière à accorder la même reconnaissance au suivi et à l'évaluation des processus nationaux d'adaptation. Pour ce faire, il a suggéré de définir des objectifs clairs et, autant que possible, chiffrés pour le processus des PANA et le programme de travail en faveur des PMA. Il a recommandé en outre de ne pas se borner à un examen général du suivi et de l'évaluation de l'adaptation mais de procéder à une analyse plus approfondie des caractéristiques que doit posséder un système national de suivi et d'évaluation. Le Groupe d'experts est convenu d'examiner le document de réflexion à sa prochaine réunion.

H. Études de cas approfondies consacrées aux pays les moins avancés

40. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis et les initiatives engagées pour réaliser des études de cas approfondies consacrées aux PMA. À son avis, les études de cas permettent d'acquérir une meilleure compréhension des expériences des PMA en ce qui concerne leurs PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux d'adaptation, de manière à éclairer le Groupe d'experts sur la meilleure façon de structurer l'appui qu'il apporte aux PMA dans ces domaines. Les objectifs détaillés et les activités prévues pour réaliser ces études de cas figurent dans le rapport de la vingt et unième réunion du Groupe d'experts.

41. Le Groupe d'experts est convenu que les études de cas approfondies devront mieux s'articuler à l'avenir avec les études de cas consacrées aux processus et aux stratégies d'adaptation au niveau national, et pas seulement avec celles consacrées aux PANA et au programme de travail en faveur des PMA. De plus, il a décidé que les études de cas devront permettre de se faire une idée des expériences et des besoins en matière de capacités des PMA en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de l'adaptation ainsi que du coût des mesures d'adaptation, notamment pour la gestion du financement des mesures d'adaptation au niveau national.

42. Le Groupe d'experts a noté que deux études de cas avaient été réalisées, l'une sur la République démocratique populaire lao et l'autre sur le Malawi. Il a décidé que de nouvelles études de cas approfondies doivent être réalisées sur un plus grand nombre de pays et qu'il faudrait s'efforcer de traiter de manière équilibrée toutes les régions géographiques de manière à aborder les différents contextes.

I. Relations avec d'autres organes relevant de la Convention

43. Le Groupe d'experts a débattu des relations avec d'autres organes relevant de la Convention, en particulier le Comité de l'adaptation, le Comité exécutif de la technologie et le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts).

44. Le Groupe d'experts a examiné les relations avec le Comité de l'adaptation compte tenu des mandats qui lui ont été confiés par la Conférence des Parties, par exemple dans les décisions 2/CP.17 et 5/CP.17¹¹. Il a formulé les recommandations suivantes que le Comité de l'adaptation pourrait examiner lorsqu'il entreprendra ses travaux:

a) Le Comité de l'adaptation évaluerait et ferait connaître l'appui dont ont besoin les PMA pour les plans nationaux d'adaptation tout en s'acquittant de sa fonction consistant à échanger des informations avec les organes compétents relevant ou non de la Convention, notamment le Comité permanent et le Comité exécutif de la technologie, sur les moyens d'encourager à mettre en œuvre des mesures d'adaptation, y compris par des ressources financières, des technologies et le renforcement des capacités afin de renforcer l'appui fourni aux PMA parties pour l'action d'adaptation;

b) Le Comité de l'adaptation examinerait en priorité le cas des centres et réseaux régionaux qui appuient l'adaptation dans les PMA lorsqu'ils adresseraient des recommandations aux Parties sur les moyens de renforcer le rôle de ces centres et réseaux à l'appui de l'adaptation aux niveaux régional et national.

45. Le Groupe d'experts a également fait observer qu'il dispose d'informations sur l'expérience acquise, les bonnes pratiques adoptées et les enseignements retirés de l'action

¹¹ Décision 2/CP.17, par. 99 et 104, et décision 5/CP.17, par. 17.

en faveur de l'adaptation par les PMA, en particulier dans le cadre des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et des plans nationaux d'adaptation et que le Comité de l'adaptation pourrait les exploiter pour s'acquitter de sa tâche.

46. Compte tenu du rôle central que joue le Comité exécutif de la technologie dans l'examen des questions liées aux technologies, le Groupe d'experts a débattu de la nécessité de coordonner ses activités avec celles du Comité exécutif de la technologie dans ce domaine. En tant que première contribution, le Groupe d'experts a cerné les questions liées aux technologies de l'adaptation se posant dans les PMA et dans le cadre des plans nationaux d'adaptation, de manière à aider le Comité exécutif de la technologie à se concentrer sur les aspects les plus utiles directement aux PMA. Il a suggéré que le Comité les aide en leur fournissant des conseils techniques et un appui concernant les aspects suivants:

a) Comment les PMA peuvent-ils surmonter les obstacles à la mise au point et au transfert de technologies d'adaptation;

b) Les priorités des politiques et des programmes liés à la mise au point et au transfert de technologies d'adaptation pour les PMA dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation;

c) Les technologies d'adaptation appropriées (au moyen d'analyses de faisabilité et d'analyses coûts-avantages), ainsi que leur déploiement, leur exploitation et leur maintenance.

47. Le Groupe d'experts a débattu de la possibilité que le Président du Groupe d'experts et le Président du Comité exécutif de la technologie se rencontrent pendant les sessions du SBI afin d'échanger des idées sur la collaboration entre les deux organes. Le Groupe d'experts est convenu de dialoguer avec le Comité exécutif de la technologie dans les prochains mois en vue de resserrer leur collaboration.

48. Il a aussi été suggéré que le Centre et Réseau des technologies climatiques serve lui aussi de mécanisme d'appui pour répondre aux besoins évoqués plus haut et que le Groupe d'experts pourrait s'informer davantage des possibilités d'utilisation des produits de ce dernier.

49. S'agissant de la collaboration avec le Groupe consultatif d'experts, le Groupe d'experts est convenu que le Président du Groupe d'experts dialoguera avec le Président du Groupe consultatif d'experts pour échanger des informations sur les ateliers régionaux de formation pour 2012-2013.

J. Échanges de vues avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

1. Délibérations

50. Le Groupe d'experts a eu des entretiens avec le FEM les troisième et quatrième jours de sa réunion. Les débats ont été centrés sur les expériences les plus récentes, les difficultés rencontrées et les enseignements retirés de l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA pour la mise en œuvre des PANA, des mises à jour fournies sur une proposition du PNUD et du PNUE concernant un programme d'appui aux PMA dans le processus des plans nationaux d'adaptation, de la collaboration en ce qui concerne les directives techniques pour les plans nationaux d'adaptation et des ateliers régionaux de formation pour 2012-2013.

51. Le PNUD et le PNUE ont également fourni des contributions écrites à la réunion sur l'appui qu'ils fournissent au processus des PANA et l'appui qu'il prévoit d'apporter aux PMA pour le processus des plans nationaux d'adaptation.

2. Principales questions abordées

52. Le FEM a fait le point de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA (voir par. 6 à 10 ci-dessus), des principales tendances et de l'appui fourni par le FEM aux autres éléments du programme de travail en faveur des PMA ainsi qu'au processus des plans nationaux d'adaptation.

53. S'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, le FEM a relevé que les tendances observées montrent que les conditions d'accès des pays aux ressources du Fonds pour les PMA s'améliorent, en particulier lorsqu'il s'agit de donner plus d'ampleur à un projet et de réduire le délai entre l'achèvement d'un PANA et l'approbation du premier projet exécuté dans le cadre de ce PANA et entre l'approbation et la validation d'un projet par le Directeur général du FEM.

54. Le FEM a donné des informations sur l'appui qu'il fournit, par le biais des financements accordés par le Fonds pour les PMA, aux éléments suivants du programme de travail en faveur des PMA:

a) Renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de renseignements météorologiques et climatiques à l'appui de la mise en œuvre des PANA;

b) Transfert de technologies;

c) Sensibilisation du public, renforcement des capacités des négociateurs et renforcement des secrétariats et/ou centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, création de telles instances.

55. Le FEM a souligné qu'il est prêt, tout comme ses agents d'exécution, à appuyer le processus des plans nationaux d'adaptation dans les PMA par le biais du Fonds pour les PMA, en s'appuyant sur son expérience et en appliquant ses modalités opérationnelles. Il a cependant informé le Groupe d'experts qu'il faudrait que de nouvelles contributions spécifiques soient versées au Fonds pour les PMA pour que le FEM puisse appuyer ce processus.

56. La contribution du PNUD portait principalement sur son appui aux PMA dans l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA, du Fonds spécial pour les changements climatiques, du Fonds d'acceptation spéciale du FEM, du Fonds pour l'adaptation et de sources bilatérales (Australie et Japon). Il a énuméré les projets bénéficiant d'un appui dans différents PMA et donné des précisions sur les PMA bénéficiant actuellement d'un appui pour faire passer des idées de projet au stade de projet pouvant être mis en œuvre. Il a également évoqué le cas des PMA qui bénéficient actuellement d'un appui pour obtenir des ressources supplémentaires auprès du Fonds pour les PMA (définition du concept) et a mis l'accent sur l'appui fourni pour atteindre les priorités des PANA.

57. Parmi les autres formes d'appui que le PNUD apporte aux PMA à cet égard figure notamment l'appui au renforcement des capacités des ministères chargés des finances et de la planification. Cet appui comprend les examens des dépenses publiques au titre du climat et les examens institutionnels, le programme de renforcement des capacités sur les aspects économiques de l'adaptation aux changements climatiques et le programme «Boots on the Ground», qui vise à améliorer les capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes à intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans les processus de planification du développement et d'élaboration des politiques.

58. Cette contribution rendait compte également des activités du PNUD visant à aider les PMA à lancer leurs plans nationaux d'adaptation, en facilitant leur élaboration, l'accès au financement et la mise en œuvre des priorités mises en lumière par le plan national d'adaptation.

59. Le PNUE a aussi présenté une contribution sur l'appui qu'il continue d'apporter aux PMA. Il a indiqué comment il aide les PMA à accéder aux ressources du Fonds pour les PMA, du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour l'adaptation et comment il met en œuvre son programme d'adaptation basé sur la gestion des écosystèmes et d'autres initiatives connexes. Il a exposé en détail les progrès accomplis par différents PMA tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre de leur PANA.

60. S'agissant de ses futures activités d'appui, le PNUE a indiqué dans sa contribution que l'unité pour l'adaptation aux changements climatiques PNUE/FEM continuera à aider les pays à accéder aux ressources du Fonds pour les PMA, du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour l'adaptation pour qu'ils puissent atteindre les objectifs prioritaires de leur PANA. En outre, le PNUE aidera les PMA à élaborer et mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation, en les aidant à élaborer les outils et les méthodes dont ils ont besoin pour la planification de l'adaptation à long terme.

K. Collaboration avec d'autres organisations, agences et centres régionaux compétents

61. Prenant appui sur les travaux de sa vingt et unième réunion, le Groupe d'experts a poursuivi son examen de la mobilisation des organisations, centres et réseaux régionaux, ainsi que des entités mondiales menant des programmes régionaux, qui pourraient apporter une valeur ajoutée au processus des plans nationaux d'adaptation. Le Groupe a actualisé la liste des entités à mobiliser dans ce but, en indiquant celles qui du fait de leur domaine d'activité peuvent directement renforcer l'appui que le Groupe d'experts fournit aux PMA pour la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux d'adaptation. Le Groupe d'experts s'est particulièrement intéressé aux entités qui peuvent être mobilisées à l'appui des prochains ateliers régionaux de formation.

62. Pour commencer à mobiliser les organisations, agences et centres régionaux compétents, le Groupe d'experts a confié l'organisation de l'atelier pour les PMA du Pacifique à un groupe consultatif qui était composé du FEM et de ses agents d'exécution, d'organisations et d'organismes de développement de la région du Pacifique et de représentants de PMA du Pacifique (voir par. 28 ci-dessus). Le Groupe est convenu de continuer de mobiliser les organisations, agences et centres régionaux compétents dans tous ses domaines de travail, notamment pour l'organisation des autres ateliers régionaux de formation prévus en 2012-2013.

L. Échanges avec l'équipe chargée du programme d'action national aux fins de l'adaptation de Tuvalu

63. Selon la pratique établie consistant à engager un dialogue avec l'équipe du PANA du pays hôte, le Groupe d'experts a échangé des vues avec des représentants de l'équipe de Tuvalu. L'équipe, représentée par le coordonnateur du projet de PANA et des membres du conseil du PANA, notamment un chef de village, a présenté l'expérience acquise par Tuvalu dans l'action pour l'adaptation dans le cadre de son PANA et elle a invité le Groupe d'experts à se rendre sur le terrain pour visiter les sites de trois projets de mise en œuvre de projets de PANA à Funafuti.

64. L'équipe chargée du PANA de Tuvalu a expliqué comment elle avait eu accès en pratique aux ressources du Fonds pour les PMA. Elle a indiqué qu'il fallait plus de temps pour accéder aux ressources du Fonds que pour accéder à celles provenant d'autres sources, comme les programmes bilatéraux de soutien. Les membres de l'équipe ont aussi indiqué qu'ils avaient souvent des difficultés à se mettre d'accord avec l'organisme d'exécution sur le budget des activités de projet en dépit de la situation unique de Tuvalu. Par exemple, les coûts du transport sont toujours plus élevés que tous les autres coûts afférents au projet, en raison de l'éloignement des îles, de sorte que l'estimation des coûts est habituellement plus élevée que l'estimation globale généralement utilisée par les organismes d'exécution. Les membres de l'équipe ont aussi indiqué qu'ils doivent utiliser les bateaux assurant les liaisons entre les îles, qui effectuent un nombre limité de rotations et ont une faible capacité de transport, ce qui occasionne souvent des retards dans les activités de mise en œuvre.

65. S'agissant des autres aspects, l'équipe a indiqué que l'un des principaux problèmes tenait à la forte rotation du personnel. Toutefois, les conseils de projet de PANA établis sur chaque île ont contribué à la préservation de la mémoire institutionnelle des projets et facilité la mise en œuvre harmonieuse des projets malgré les changements de personnel.

66. L'équipe a invité le Groupe d'experts à visiter trois sites de mise en œuvre de projets de PANA à Funafuti: deux sites de plantation d'arbres (taros géants) pour arrêter l'érosion côtière et un site pilote pour la culture en fossé d'une espèce de taro géant résistant à la salinité. L'équipe a montré comment les communautés locales participent aux projets, notamment les écoles locales. Les élèves des écoles locales sont chargés de soigner les arbres, qu'ils ont aidé à planter le long de la côte.

III. Mise à jour sur les activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2012-2013

67. Pour mener à bien son programme de travail pour 2012-2013, le Groupe d'experts a recensé plusieurs activités qui ont contribué, ou vont contribuer, directement à l'appui fourni en priorité à l'élaboration et à l'exécution des plans nationaux d'adaptation¹². Il s'agit de l'établissement et de l'adoption des directives techniques pour les plans nationaux d'adaptation à la suite d'un examen collégial, de la détermination de l'appui requis pour les plans nationaux d'adaptation et de la hiérarchisation des besoins en la matière auxquels le programme de travail actuel peut répondre, du développement des activités visant à rassembler et synthétiser les informations relatives aux étapes du processus des plans nationaux d'adaptation, de la prise en compte des éléments du processus des plans nationaux d'adaptation dans l'organisation des ateliers de formation du Groupe d'experts devant avoir lieu en 2013 et de l'amélioration du portail des PMA afin d'offrir une plateforme d'information commune sur les processus des plans nationaux d'adaptation.

68. Le Groupe d'experts a conclu que la mise en œuvre de son programme de travail a progressé de façon satisfaisante et que la plupart des activités sont en bonne voie. Il a cependant aussi reconnu que les PMA parties continueront d'avoir besoin d'un appui car ils poursuivent la mise en œuvre de leur PANA et sont désormais sur le point d'engager les processus des plans nationaux d'adaptation au niveau national.

¹² Décision 5/CP.17, par. 14.

Annexe

Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 26 septembre 2012

M. Abias Huongo	Angola
M. Ibila Djibil	Bénin
M. Thinley Namgyel	Bhoutan
M ^{me} Beth Lavender	Canada
N. Matti Nummelin	Finlande
M. Douglas Yee	Îles Salomon
M. Mphethe Tongwane	Lesotho
M. Bennon Bibbu Yassin	Malawi
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
M. Paul Abiziou Tchinguilou	Togo
M ^{me} Pepetua Election Latasi	Tuvalu
